

MAJ : 16/06/2020

## RÉALISER UN ÉTAT INITIAL SATISFAISANT Mener des expertises ciblées sur les espèces et les habitats

Domaine : **planification**

Procédures : **toutes procédures**

### Contexte

La bibliographie permet notamment de cerner le niveau d'expertises complémentaires, à mener en partie sur le terrain, dans un cadre scientifique, par des personnes compétentes.  
La collecte de données mérite de **cibler les secteurs** non étudiés, ceux qui feront l'objet d'une ouverture à l'urbanisation ou à des projets majeurs et les sites connectant différents habitats.

### Définitions et notions clés

**État initial** : état du site au moment du dépôt du dossier. Il s'appuie sur des données bibliographiques complétées par des investigations de terrain. Il doit porter notamment sur les espèces, les habitats naturels, les éco-paysages, les continuités, les espaces naturels, etc.

**Aire d'étude** : zone géographique potentiellement soumise aux effets (temporaires et permanents, directs et indirects, induits et cumulés) engendrés par le projet de planification. Elle doit intégrer des critères topographiques, écologiques, géologiques, hydrodynamiques, etc.

**Donnée bibliographique** : toute donnée d'occurrence de taxon disponible dans les bases de données régionales (ex : Clicnat, Sif) ou nationales (ex : inpn.mnhn.fr), dans des publications locales mais également les données relatives aux habitats naturels présents (ex : Géoportail, Corine Land Cover, Géo2France).

**Zone blanche** : zone ne disposant d'aucune connaissance en matière de patrimoine naturel.

**Zone de méconnaissance** : zone ne bénéficiant que d'une connaissance partielle en matière de patrimoine naturel (données anciennes, connaissance ciblée sur un seul groupe).

### Attendus des Services de l'État

Disposer d'une description **actuelle**, suffisamment **complète** et **objective** du territoire en vue d'appréhender les enjeux écologiques le plus en amont possible de la définition du projet de territoire.

### Objectifs pour le porteur de projet

Compléter les données nécessaires à l'appréciation des enjeux par des expertises dédiées, en ciblant les zones sur lesquelles une évolution est envisagée.

Réaliser une cartographie de l'**état de la connaissance** du territoire : identifier les zones dites « de méconnaissance » ou « zones blanches ».

A noter un objectif complémentaire possible : renforcer la connaissance en matière de biodiversité selon les responsabilités du territoire et selon ses engagements en matière de biodiversité. Dans ce cadre, ce sera l'exhaustivité et non seulement la suffisance de l'expertise qui sera recherchée.

#### Références réglementaires :

Art. R. 122-20 du Code de l'Environnement  
Art. L. 219-4 du Code de l'Environnement

#### Fiches liées :

- Fiches F001, F009, F010 et F017

IMPACTS

MESURES  
ERCA

FICHES  
TRANSVERSALES

Modalités de réalisation

**Choix de l'aire d'étude**

En matière d'urbanisme, les zones à urbaniser sont à expertiser de même qu'une zone tampon dont la largeur sera variable selon les habitats naturels et les espèces concernés.  
Les zones dites « de méconnaissance » ou « zones blanches » seront à retenir selon les choix de la collectivité.

**Expertises cartographiques**

Des analyses dédiées permettent d'appréhender les continuités écologiques ou les services écosystémiques par exemple sans nécessiter d'expertises de terrain de grande ampleur.  
La photo-interprétation ou la modélisation font partie des techniques les plus couramment employées.  
Les données bibliographiques doivent permettre l'identification des « zones blanches » en croisant les données d'occupation du sol avec les données disponibles. L'analyse des habitats naturels présents, combinée à la connaissance de l'aire de répartition des espèces doit permettre de déterminer les espèces à enjeux à rechercher lors des expertises de terrain.

**Expertises de terrain**

Les expertises de terrain doivent être menées en croisant les enjeux présents sur le territoire (pré-identifiés avec les données bibliographiques) avec les zones soumises aux effets du projet d'urbanisme.  
Les protocoles, méthodes et techniques d'inventaires doivent être fournis, tout comme les dates et les conditions d'observations ainsi que les noms des observateurs.  
Les dates des passages sur le terrain doivent être en adéquation avec les phases d'activité et d'expression des espèces de façon à permettre d'appréhender différentes périodes de présence.  
Le dossier doit justifier de la suffisance de la pression d'inventaire et de la pertinence des protocoles retenus au regard des enjeux écologiques pressentis sur le site et de la sensibilité de ces enjeux.

*Tableau des périodes propices aux inventaires de terrain*

Mois de l'année	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Bryophytes	Visibles toute l'année mais périodes de fructification variables selon les espèces												
Préridophytes et phanérogames (végétation)			Espèces précoces (zones boisées, pelouses)	Période en général la plus favorable mais plusieurs passages nécessaires			Espèces tardives (zones humides et altitude)						
Invertébrés : ensemble des insectes et autres				Plusieurs passages nécessaires par temps ensoleillé									
Macro-invertébrés benthiques					1 <sup>er</sup> inventaire du printemps				2 <sup>ème</sup> inventaire en fin d'été				
Amphibiens			Périodes privilégiées	Plusieurs prospections nocturnes/crépusculaires par temps doux et pluvieux									
Reptiles			Recherche par temps sec, voire orageux										
Oiseaux	Hivernage et migration (février)	Nidification et migration							Migration			Hiver	
Poissons					Fréquence de passage selon protocole				Fréquence de passage selon protocole				
Chiroptères	Gîtes d'hiver				Gîtes d'été			Swarming					
Mammifères (autres que chiroptères)	Déplacement, reproduction												

## Restitution

Les données brutes doivent être associées à des bilans reprenant notamment :

→ Pour les espèces :

- Le nombre d'espèces observées ;
- Les statuts des espèces (rareté, menace, protections ; en précisant les échelles mondiale, européenne, nationale ou régionale) ;
- Le comportement des espèces pour la faune ;
- La localisation des observations ou des zones de contact (dont les déplacements) ;
- La richesse globale voire spécifique ;
- Les espèces exotiques envahissantes ;
- Les espèces caractéristiques des zones humides ;
- Les liens fonctionnels entre les espèces et leurs milieux (cf. fiche dédiée) ;
- Une cartographie associée ;
- Etc.

→ Pour les habitats naturels :

- Les caractéristiques climatiques, topographiques, pédologiques et géologiques ;
- La description de l'habitat selon la codification EUNIS , voire de façon plus précise pour certaines données en allant au niveau des végétations (phytosociologie) notamment pour les formations à enjeux ;
- Une cartographie associée (avec une échelle de restitution adéquate) ;
- Les surfaces concernées sur la zone du projet ;
- L'état de conservation.

→ Pour les continuités : cf. fiches dédiées F009 et F010.

### À l'échelle des orientations stratégiques

Un état de la connaissance devra être réalisé pour pouvoir définir les grandes zones à enjeux et y appliquer l'évitement le cas échéant.

Pour les zones non artificialisées, l'évitement est de rigueur (expertises de terrain non obligatoire sauf en cas de valorisation du milieu).

Pour les zones non anthropisées mais potentiellement aménageables, la production de données de connaissance complémentaires (via des inventaires) est indispensable afin de cadrer au mieux les projets susceptibles de s'implanter sur le territoire. Un travail à une échelle plus fine est à envisager selon les besoins.

Le SCOT doit jouer le rôle d'alerte pour les niveaux inférieurs de documents d'urbanisme en identifiant les points de vigilance.

### À l'échelle de la définition des projets

La réalisation d'un état des connaissances est à mener à l'échelle parcellaire.

L'absence ou l'ancienneté des données doit être croisée avec les potentialités par rapport à l'occupation des sols. Le géo-traitement doit permettre de préciser les besoins en expertise.

L'Atlas de la Biodiversité Communale est un outil permettant de disposer d'une connaissance plus fine et partagée. Réalisé sur un territoire, il constitue un référentiel qualitatif à exploiter dans l'état initial de l'environnement.

Illustration  
ZoomPoints de  
vigilance

- Ai-je prévu de mener des expertises sur les groupes indicateurs selon les principaux habitats naturels et avoir une attention particulière quant aux espèces remarquables (ex : patrimoniales, espèces exotiques envahissantes) et/ou protégées ?
- Est-ce que je dispose des autorisations nécessaires pour l'expertise d'espèces protégées en fonction des protocoles retenus ?
- Les protocoles retenus sont-ils adaptés ? Ai-je justifié de leur pertinence au regard des enjeux ?
- Me suis-je assuré.e de la proportionnalité des moyens par rapport aux enjeux ?
- Ai-je croisé les enjeux du territoire avec les zones ouvertes à l'urbanisation pour déterminer le besoin en inventaire ?
- Les données connues et produites sont-elles suffisantes pour appréhender les enjeux du territoire ?
- Ai-je prévu des expertises sur le site de compensation ? (Option dans le cahier des charges par exemple).

Pour aller  
plus loin

Campanule : <http://campanule.mnhn.fr/concepts-et-definitions/>

Guide de détermination des végétations en Hauts-de-France :  
[https://www.cbnbl.org/recherche?search\\_api\\_fulltext=guide+v%C3%A9g%C3%A9tations](https://www.cbnbl.org/recherche?search_api_fulltext=guide+v%C3%A9g%C3%A9tations)



Guide PLU et biodiversité. CEREMA, 2017

[http://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/10/guide\\_PLU%26biodiversite.pdf](http://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/10/guide_PLU%26biodiversite.pdf)